



Baccalauréat Professionnel Agroéquipements



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Pourra être admis en formation pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans tout élève :

- ✓ Ayant terminé une classe de troisième de collège ou CAPa ;
- ✓ Orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième ;
- ✓ Volontaire pour suivre ce cursus et dont la famille aura donné son accord ;

Prérequis :

- ✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Objectifs de la formation :

- ✓ Devenir ouvriers qualifiés polyvalents dans la conduite et l'utilisation des matériels et équipements agricoles.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700 h par an) ;
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Bac Pro est délivré à l'issue :

- ✓ Du contrôle continu en cours de formation qui détermine 50 % de la note d'examen,
- ✓ et des épreuves terminales :
 - ◆ Français (écrit) ;
 - ◆ Histoire/Géographie ;

Formation par apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : BAC PRO AE (en 3 ans)

C1	Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	410h00
C2	Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	140h00
C3	Développer sa motricité	150h00
C4	Mettre en œuvre des savoirs et savoir faire scientifiques et techniques	430h00
C5	Caractériser le fonctionnement des matériels, équipements en situation professionnelle	195h00
C6	Situer l'entreprise dans son environnement socio-professionnel	140h00
C7	Communiquer en situation professionnelle	
C8	Conduire un chantier d'opération culturale	250h00
C9	Réaliser en sécurité des travaux mécanisés	
C10	Assurer la maintenance du parc d'agroéquipement	215h00
C11	Participer à la gestion du parc d'AE	40h00
C12	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	50h00
Reprise du vécu en entreprise		60h00
Rapport		20h00
TOTAL		2100h00



Baccalauréat Professionnel Agroéquipements



- ◆ Mathématique ;
- ◆ Sciences appliquées aux technologies ;
- ◆ Rapport de stage (50% de l'examen).

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

- ✓ BTS, en BTS TSMA ou BTS GEA.

Rémunération et financement :

Métier préparé :

- ✓ Le titulaire du Baccalauréat Agroéquipement, peut exercer son activité dans des exploitations agricoles comme salarié ou chef d'exploitation.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2023	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BAC PRO EA	36	93%	8.5%	66%

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Formation par apprentissage

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1^{er} janvier 2023

Salaire d'un apprenti en 2023	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	471,75€	43% SMIC	751,30€	53% SMIC	962,02€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	681,41€	51% SMIC	891,07€	61% SMIC	1 065,79€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	960,96€	67% SMIC	1 170,62€	78% SMIC	1 362,82€
Salaire d'un apprenti en 2023	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1 747,20 €		

* Suivant les opérateurs de compétences, la rémunération peut être plus élevée.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche CAP – BAC PRO – CS	Une aide de 6000 euros est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2023
Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2023)	